

ÉDITORIAL

La participation du public réfugié à la vie citoyenne figure parmi les priorités de la Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration, portée par le ministère de l'Intérieur depuis 2018. Cette approche participative, ayant pour but de favoriser les échanges entre les personnes exilées et les populations locales, représente une clé pour l'intégration dans la société d'accueil.

L'engagement et l'inclusion de ces personnes dans les sphères associatives et civiques leur permettent notamment de devenir acteurs de leurs propres parcours, de participer davantage à la vie des structures qui les accompagnent, de construire des repères et un réseau dans le pays d'accueil, mais également de valoriser et mettre à profit leurs compétences.

En outre, l'insertion dans un tissu associatif et institutionnel donne la possibilité aux personnes dont la lutte pour la liberté et la défense des droits humains a été un motif d'exil, de maintenir cet engagement et de faire perdurer leurs témoignages.

Cette dynamique participative rentre finalement dans la perspective plus globale de la consultation des personnes réfugiées qui vise à recueillir leurs vécus de la migration et de l'intégration pour mieux les associer aux décisions les concernant. Nous sommes convaincus que ces mécanismes de participation sont essentiels et que leur mise en œuvre doit être encouragée afin de contribuer à la création d'une société plus inclusive.

Delphine ROUILLEAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE FRANCE TERRE D'ASILE

La participation citoyenne et l'engagement politique



© UNHCR/Antoine Tardy

SOMMAIRE

- P. 2** L'engagement citoyen des personnes exilées : vecteur d'intégration durable en France ?
- P. 4** La place des bénéficiaires d'une protection internationale et des demandeurs d'asile dans les associations qui leur viennent en aide
- P. 5** L'inclusion des migrants dans les prises de décisions politiques relatives aux migrations
- P. 6** Exil politique en France : source et continuité d'un engagement
- P. 7** La parole à... Yara Bader, réfugiée statutaire et directrice du Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression
- P. 8** Actualités juridiques et sociales



© Croix Rouge

L'engagement citoyen des personnes exilées : vecteur d'intégration durable en France ?

Le parcours d'intégration des réfugiés revêt différents aspects, allant de l'accès à un logement pérenne à la recherche d'un emploi en passant par l'apprentissage de la langue du pays d'accueil. La participation à la vie de la cité en est une autre forme. Mais cet engagement citoyen est-il synonyme d'intégration durable ?

Un engagement peut être défini par le « fait de prendre parti sur les problèmes politiques ou sociaux par son action et ses discours¹ ». Qu'il soit bénévole, individuel ou lié au collectif, l'engagement résulte à la fois d'une recherche de liberté personnelle mais également d'une rencontre vers autrui : il favorise l'indépendance tout en facilitant la création d'un espace social². Cet engagement peut notam-

ment prendre la forme de la participation citoyenne, c'est-à-dire s'effectuer à travers « la pratique de la participation publique, de la participation électorale et de la participation sociale³ ». Si l'engagement ou la participation sociale semble par définition permettre à la fois une autonomisation et un renforcement d'appartenance à un groupe social, de quelle manière l'engagement et la participation des réfugiés

dans leur pays d'accueil sont-ils des vecteurs d'intégration et comment les favoriser ?

LES EXILÉS AU SERVICE DE L'ENGAGEMENT, L'ENGAGEMENT AU SERVICE DE L'INTÉGRATION

L'adhésion à une association, devenir bénévole, volontaire via un service civique, s'engager en politique, prendre

des initiatives citoyennes ou participer aux décisions politiques via des consultations sont autant de formes d'engagement. Trois types de participations sont toutefois

1 - LAROUSSE dictionnaire
2 - GAGNON E., FORTIN A., « L'espace et le temps de l'engagement bénévole : essai de définition. », *Nouvelles pratiques sociales* 15.2, 2002.
3 - FORTIER J., « La participation citoyenne. », *Consortium Mauricie*, 2014.



communément distingués : la participation publique, la participation électorale et la participation sociale⁴. Les bénéficiaires d'une protection internationale n'ont pas le droit de vote et de se présenter aux élections, en revanche ils peuvent s'engager au sein de la société civile, des activités collectives et des organismes associatifs. Pour les demandeurs d'asile qui n'ont pas le droit de travailler durant les six premiers mois suivant l'enregistrement d'une demande de protection, le bénévolat représente une opportunité de s'investir dans des associations.

Ainsi, les associations apportent une aide précieuse aux migrants pour leur engagement social à travers les activités auxquelles ils prennent part. À titre d'exemple, la Croix Rouge a instauré des missions réalisées par des bénéficiaires d'une protection internationale dans le cadre du programme Volont'R, telles qu'une activité d'aide vestimentaire ou une sensibilisation aux premiers secours à Bagneux⁵. Ce type d'activités permet non seulement aux réfugiés de se sentir utile à l'intérêt général mais offre aussi à ces derniers la possibilité d'être dans un échange constant avec des familles françaises, d'éviter l'isolement et



© Diair

d'apprendre plus facilement le français. Les avantages de l'engagement au service de l'intégration s'inscrivent également sur le long terme, dans la mesure où il peut faciliter les démarches et entretiens de naturalisation et représenter un tremplin vers un emploi futur.

DÉFIS ET ENJEUX DE L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS PAR L'ENGAGEMENT

Si de nombreux aspects de l'engagement représentent des avantages, certains d'entre eux constituent également des freins. Une récente étude du Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations unies (HCR) souligne que les barrières culturelles et

linguistiques, les conditions économiques et sociales, les difficultés d'accès à l'éducation et à l'emploi, les besoins en matière de santé psychique et physique, auxquels viennent s'ajouter l'absence de stabilité et la précarité rencontrée par de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile contribuent à complexifier les échanges⁷.

De nombreuses initiatives dans d'autres pays de l'Union européenne peuvent servir d'exemple de bonnes pratiques pour dépasser ces freins à l'intégration des réfugiés. En 2011, la ville de Dortmund en Allemagne a lancé avec le Conseil d'intégration de la ville et son agence une nouvelle forme de dialogue politique : la « Politik Mit-Wirkung⁸ ». Cette initiative de dialogue entre politiques locaux et la communauté des migrants de Dortmund avait pour objectif de permettre aux migrants de s'identifier aux politiciens, en particulier ceux issus de l'immigration, et de donner une réelle importance à la participation de tous les résidents, notamment concernant la prise en compte de leurs vulnérabilités dans les politiques publiques.

Les questions autour de la participation des réfugiés et des

migrants ont été posées depuis longtemps dans certains pays européens. En France, le sujet émerge progressivement et plusieurs initiatives ont été mises en place récemment. Le développement de ces mécanismes représente une avancée louable qu'il est nécessaire de soutenir, tout en veillant à ce que cette dynamique de consultation des personnes exilées représente plus qu'une simple pratique figurative, et reste guidée par une réelle volonté de prise en compte de leur avis. Enfin, la mise en œuvre de dispositifs participatifs ciblés, respectant les spécificités et besoins des personnes exilées, en particulier des personnes les plus vulnérables, permettrait de lever les freins à une participation effective.

Le programme Volont'R

En collaboration avec la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR), l'Agence du service civique s'est engagée aux côtés des réfugiés en proposant, en 2019, une phase expérimentale d'engagement civique et associatif adapté à la situation des bénéficiaires d'une protection internationale. Ce format sur mesure propose un accompagnement supplémentaire des réfugiés, via des cours de français, des ateliers d'insertion professionnelle ou encore un accompagnement vers un projet d'avenir en parallèle d'un engagement civique. En 2019, le programme a été porté par quatre associations qui ont accueilli 300 jeunes réfugiés⁶. Fort de son succès, le programme s'est décliné en 2020 sous un format plus régional avec une vingtaine d'associations engagées à accueillir 500 réfugiés dans toute la France.

4 - INSTITUT DU NOUVEAU MONDE. Documentation, 2014.

5 - CROIX ROUGE FRANÇAISE, *Le service civique, un levier d'intégration sociale pour les jeunes réfugiés*, juillet 2019.

6 - DIAIR, *Faciliter l'accessibilité du service civique aux jeunes réfugiés dans les associations / Kit pratique*, février 2020.

7 - UNHCR, *Il faut qu'on y arrive ensemble. La participation des réfugiés aux décisions qui influencent leur vie. Focus sur l'engagement bénévole des réfugiés et des demandeurs d'asile en France*, septembre 2020.

8 - THE MAYTREE FOUNDATION, *Good Ideas from Successful Cities Municipal Leadership on Immigrant Integration*, 2012.

La place des bénéficiaires d'une protection internationale et des demandeurs d'asile dans les associations qui leur viennent en aide

Les associations entendent souvent rendre les réfugiés et migrants acteurs de leur propre parcours d'intégration. Quels sont les formes et les enjeux de la participation des publics qu'elles accompagnent ?

Pour s'assurer de l'adéquation des programmes d'accueil et d'intégration, la mise en place de dispositifs de participation associant les personnes exilées est régulièrement valorisée par les associations. La consultation des personnes en exil peut d'abord résulter d'une prescription des pouvoirs publics. La loi du 2 janvier 2002 sur « Le droit des usagers » rénovant l'action sociale et médico-sociale a imposé la création de conseils de la vie sociale (CVS) dans les établissements d'hébergement ou, dans certains cas, le recours à d'autres formes de participation comme des groupes d'expression⁹. Cette obligation concerne des structures telles que les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ou encore les centres provisoires d'hébergement (CPH). Les associations peuvent également prendre l'initiative de recueillir l'avis des personnes qu'elles accueillent, à l'image de France terre d'asile qui a mené une consultation au niveau national au cours de l'année 2018¹⁰. Celle-ci a présenté des recommandations à ses établissements pour renforcer les mécanismes de participation à tous les niveaux de prise en charge et développer des outils pour recueillir les avis et suggestions de ses usagers.



© France terre d'asile

Quand cela est possible, le « pouvoir d'agir » des réfugiés et migrants est mis en avant par certaines associations. Par exemple, le programme « JRS jeunes » du Jesuit Refugee Service favorise les échanges interculturels en donnant la possibilité à des demandeurs d'asile, réfugiés ou locaux de participer à la vie de l'association autour d'activités communes qu'ils co-animent sur un pied d'égalité, permettant ainsi de valoriser les compétences de chacun¹¹. Le projet RARe (Réseau d'Accueil Réfugiés essaimé) de l'association CECLER a de son côté adopté une approche innovante pour permettre aux réfugiés de s'entraider, en les encourageant à parrainer des personnes récemment arrivées

pour faciliter leurs démarches à leur arrivée en France. Comme le précise Anne Ozouf, partie prenante du projet : « L'idée est de leur donner la parole et de créer un réseau de pairs pour favoriser l'échange de bonnes pratiques entre réfugiés¹² ».

La participation des migrants n'est ainsi pas seulement propice à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement apportée par les associations qui leur viennent en aide, mais est aussi un facteur d'intégration. En valorisant l'individu, on peut favoriser la construction de repères dans le pays d'accueil pour les exilés qui souhaitent se sentir utile, notamment en donnant leur avis ou en partageant une expérience de vie relative

à la migration. Cette attitude proactive peut leur permettre de s'adapter aux codes et à la culture de la société qu'ils entendent intégrer. Néanmoins, la participation des personnes accueillies nécessite une organisation efficace des moyens humains affectés dans les dispositifs d'accueil concernés. Par exemple, les structures de premier accueil pour demandeurs d'asile (Spada) peuvent connaître des difficultés à mettre en place des dispositifs de participation en raison d'un taux d'encadrement insuffisant mais également de la durée d'accompagnement parfois très courtes des usagers.

Pour rendre les réfugiés et migrants acteurs de leur propre parcours d'intégration, on constate qu'une véritable réflexion sur la culture organisationnelle et l'engagement de certaines associations est nécessaire¹³.

9 - Article L. 306-11 du Code de l'action sociale et des familles.
10 - FRANCE TERRE D'ASILE, *Parole aux usagers : consultations nationale des bénéficiaires de France terre d'asile*, janvier 2020, 52 p.
11 - JRS FRANCE. Disponible : <https://www.jrsfrance.org/jrs-jeunes-9/>
12 - Entretien réalisé le 1er avril 2021 avec Anne OZOUF, chef de service du dispositif PIETRA de l'association Cecler.
13 - BILONG S., « La participation des personnes exilées : des pistes pour repenser l'intégration », *op.cit.*, p. 54.



L'inclusion des migrants dans les prises de décisions politiques relatives aux migrations

Les bénéficiaires d'une protection internationale peuvent-ils être associés à l'élaboration et l'évaluation des politiques migratoires ?

L'idée d'associer les personnes migrantes aux politiques développées en matière d'immigration et d'asile est aussi bien un moyen pour les pouvoirs publics de profiter de leur expérience de la migration qu'une volonté de leur permettre de faire entendre leur voix dans le pays qui les accueille. Développant cet objectif au niveau onusien, le Pacte mondial sur les réfugiés démontre qu'il existe une dynamique de valorisation de l'influence des bénéficiaires d'une protection internationale sur les politiques migratoires. Au niveau européen, les organisations dirigées par des réfugiés (« Refugee-led organisations¹⁴») sont régulièrement consultées. Qui plus est, la Commission européenne a récemment

souhaité former un groupe d'experts composé de personnes migrantes à l'occasion de l'élaboration du nouveau « Plan d'action sur l'intégration et l'inclusion¹⁵ ».

En France, les prises de décision politique en matière d'immigration et d'asile commencent à associer les réfugiés et migrants. La nécessité de « penser et mettre en œuvre des politiques publiques qui répondent aux besoins des personnes et des territoires » a amené la Délégation interministérielle à l'intégration des réfugiés (DIAIR) avec le HCR et l'IFRI, à annoncer la mise en place de l'Académie pour la participation des personnes réfugiées en 2020¹⁶. Celle-ci vise à recueillir la parole de réfugiés sur des thématiques

relatives à leur intégration tout en les associant directement aux décisions qui les concernent. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui encore, c'est davantage au niveau local que les migrants sont consultés, notamment en matière d'intégration¹⁷.

Les collectivités territoriales offrent souvent un cadre plus favorable aux initiatives visant à favoriser leur participation. Par exemple, la ville de Grenoble a mis en place dès 1999 un Conseil Consultatif des Résidents étrangers, qui constitue une instance de démocratie participative composée de personnes étrangères et françaises mais aussi d'associations œuvrant dans les domaines du droit et de l'intégration des personnes étrangères. De plus, plusieurs projets portés par des personnes migrantes ont été proposés dans le cadre d'un budget participatif¹⁸. Ce type d'initiatives locales peut donner l'opportunité aux migrants de participer à la vie de la cité.

Cependant, bien qu'il existe désormais différentes structures consultatives pour favoriser la participation des réfugiés et migrants à la vie publique, celles-ci demeurent malgré tout limitées, que cela soit en raison de la barrière de la langue ou du manque de

disponibilité lié aux difficultés économiques et sociales. Des questions de légitimité peuvent également émerger en raison du mode de désignation des représentants des migrants dans ces différents organes. Enfin, ce type de participation demeure circonscrit puisqu'il n'en résulte qu'une simple capacité de délibération pour les personnes consultées¹⁹.

Il ne saurait ainsi totalement pallier le déficit démocratique lié à l'absence de droit de vote. S'il n'est pas envisagé au niveau national, certains élus et associations, notamment France terre d'asile, recommandent d'accorder le droit de vote aux étrangers non européens aux élections locales.



© UNHCR/Cristiano Minichiello

14 - ECRE, *Refugee-led organisations (RLOs) in Europe : Policy contributions, opportunities and challenges*, 2019, p. 2.

15 - COMMISSION EUROPEENNE, « Intégration des migrants : la Commission lance une consultation publique et un appel à candidatures pour la création d'un groupe d'experts sur les avis des migrants », Communiqué de presse, 22 juillet 2020.

16 - DIAIR, « L'Académie pour la participation des personnes réfugiées ».

17 - FTDA et MPG, « Publication des résultats de MIPEX 2020, l'index des politiques d'intégration des migrants ».

18 - BILONG S., « La participation des personnes exilées : des pistes pour repenser l'intégration », *Institut Français des Relations Internationales*, mai 2020, p. 43.

19 - EPACE Project, *Promoting immigrants' democratic participation and integration*, 2010, p. 23.

Exil politique en France : source et continuité d'un engagement

L'opinion politique n'est, contrairement à l'image générale du réfugié, que l'un des nombreux motifs poussant les exilés à fuir leur pays. Si le réfugié « politique », souvent fantasmé, ne compose pas la majorité des bénéficiaires d'une protection internationale, leur engagement les ayant poussés au départ reste présent dans le pays d'accueil. Comment cet engagement politique prend-t-il forme en France ?

L'engagement, face à l'obligation de l'exil, évolue, s'adapte et se réinvente dans le pays d'accueil. Nombreuses sont les méthodes utilisées par les réfugiés pour mettre en lumière leur combat : du journalisme, aux manifestations en passant par l'art, la musique ou les pétitions, l'engagement depuis la France offre aux réfugiés un large panel de modes d'actions. La Maison des journalistes de Paris est une illustration de l'adéquation entre engagement politique et intégration. Cette association héberge, accompagne dans les procédures d'asile et intègre les journalistes exilés en raison de leur métier. Antonin Tort, responsable de l'action sociale et de l'hébergement de la Maison des journalistes, souligne qu'« à travers nos missions, on leur permet de faire perdurer leurs témoignages tout en organisant des visites d'autres rédactions de médias français, tels que Arte, Libération ou Ouest France. Ils s'imprègnent de la culture journalistique française tout en continuant leur métier en France²⁰ ». D'autres choisissent la voie de l'art pour sensibiliser sur la situation de leurs pays d'origine, à l'instar du festival « Syrien n'est fait », qui permet depuis 2016 de



© UNHCR/Andrew McConnell

mettre en avant l'engagement des Syriens et Syriennes en exil par le biais d'expositions, de débats, de concerts ou de projections²¹.

LOIN DU PAYS D'ORIGINE, PRÈS DE L'ENGAGEMENT POLITIQUE

L'engagement réalisé depuis le pays d'accueil n'en est pas moins directement impactant sur la situation du pays d'origine. Les actions menées en France par les réfugiés permettent de faire avancer la lutte pour la démocratie et les droits humains. Les communautés soudanaise ou ouïghour ont ainsi su se mobiliser, dans un mode d'action similaire,

en France pour faire évoluer la situation de leur pays. En effet, alors que l'association des Ouïghours de France a porté plainte contre Nike pour complicité de travail forcé²², le soutien de leur cause par des figures politiques françaises telles que Mourad Battikh ou Raphaël Glucksmann illustre la convergence des engagements et la puissance d'action des communautés exilées pour défendre leurs droits. En décembre 2018, la communauté soudanaise s'est presque entièrement mobilisée dans plusieurs villes de France comme Paris, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg ou encore Valence en organisant des débats et des

événements culturels pour interpellier les médias français sur le soulèvement révolutionnaire au Soudan²³. Ces événements ont permis d'offrir une nouvelle visibilité au mouvement qui a profité de cette opportunité pour alerter les eurodéputés sur la situation des réfugiés dans les pays d'accueil en Europe²⁴. L'engagement, qu'il prenne la forme d'activisme politique, d'informations journalistiques ou d'activités de sensibilisation, s'adapte et mue durant et après le parcours migratoire. Le statut de protection permet finalement aux exilés de s'engager sereinement en faveur de la paix et du droit dans leur pays d'origine mais également d'informer et sensibiliser la population du pays d'accueil sur des combats, parfois sources de départ.

20 - Entretien réalisé le 19 mars 2021 avec Antonin Tort, responsable de l'action sociale et de l'hébergement de la Maison des journalistes.

21 - SYRIEN N'EST FAIT. *Présentation*.

22 - OUEST FRANCE. « Une plainte déposée en France contre Nike pour complicité de travail forcé envers les Ouïghours », 25 février 2021.

23 - ETIENNE, M. FRANCK A., « Les ressorts du mouvement révolutionnaire chez les Soudanais de la diaspora », *Noria Research*, janvier 2019.

24 - ORIENTXXI. « L'exil militant des Soudanais de France », 24 août 2020.



LA PAROLE À...

YARA BADER

RÉFUGIÉE STATUTAIRE
ET DIRECTRICE DU
CENTRE SYRIEN POUR LES
MÉDIAS ET LA LIBERTÉ
D'EXPRESSION .



© Yara Bader

Yara Bader, journaliste dans le domaine de la culture, a milité en Syrie pour les droits de l'homme en s'engageant dans le Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression depuis 2004, fondé par son mari Mazen Darwish. Réfugiée en France depuis 2018, celle-ci continue de défendre les droits humains depuis le siège du Centre basé à Paris.

Pouvez-vous nous parler de votre parcours d'exilée politique ?

Mon engagement auprès du Centre syrien m'aura valu d'être mise en détention durant 3 mois en 2012 par le régime tandis que mon mari a été détenu et torturé durant 3 ans et demi. Nous avons été emprisonnés car nous défendions la liberté de la presse et les libertés fondamentales. Après m'être exilée en Égypte puis au Liban, je suis finalement partie en Allemagne le 9 novembre 2015, suite à la libération de mon mari le 10 août 2015. C'est en 2018 que je décide finalement de rejoindre la France qui m'a ensuite octroyé le statut de réfugiée et pour la première fois de ma vie, je me sentais enfin en sécurité.

Quels sont les principaux objectifs du Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression ?

Depuis la création en 2004 de ce Centre nous nous battons pour garantir au peuple syrien la liberté d'expression et des médias, mais pas uniquement. Notre engagement est plus vaste encore, nous défendons les droits humains, la liberté de croyance mais également

la justice, l'État de droit, l'égalité et le respect de la dignité.

Pourquoi avez-vous choisi la France comme siège de votre Centre, alors qu'il y a d'autres antennes en Europe ?

L'administration du Centre s'est installée en Europe et a basé son siège à Paris, mais les équipes opérationnelles travaillent toujours depuis la Syrie. La France est un pays qui a une relation particulière avec les droits humains, la liberté d'expression ou encore la démocratie. C'est un pays qui ne prend jamais ces droits pour acquis, qui questionne ce qu'est la démocratie, ce qu'est la liberté, et le peuple a une relation particulière avec son gouvernement. La culture du droit humain ici est tout à fait comprise, les gens n'ont pas peur de se battre pour leurs droits avec un esprit démocratique qui règne. C'est à la fois inspirant et rassurant d'installer notre siège et notre lutte dans un pays dont la relation avec les droits humains est aussi particulière.

Comment s'est poursuivi l'engagement politique que vous aviez en Syrie depuis votre arrivée en Europe et en France ?

Cet engagement continue, bien évidemment. La façon dont on s'engage évolue et s'adapte à la distance géographique. Depuis Paris, nous pouvons aider les actions humanitaires dans notre pays d'origine et nous pouvons également dénoncer la désinformation du régime syrien. Enfin, je peux également dire que mon

engagement a évolué aussi de par mon expérience qui m'a poussée à l'exil. Avec l'emprisonnement de mon mari durant plus de 3 ans, nous dénonçons les violences faites contre les journalistes qui sont arrêtés quotidiennement en Syrie.

Quels sont les principaux acteurs français avec lesquels vous travaillez pour faire avancer la lutte pour les droits de l'homme depuis la France ?

Nous travaillons aux côtés de nombreuses écoles et associations telles que Sciences Po, l'EHESS, l'Université de Lyon, Reporters sans frontière ou encore la Fédération internationale des droits de l'homme. Pour ce qui est du secteur plus institutionnel nous travaillons avec beaucoup d'avocats et réalisons avec eux un réel travail d'enquête : nous collectons des preuves et des témoignages en direct du terrain et nous travaillons sur des actions de plaidoyers avec des avocats français que nous transmettons ensuite à l'État français pour que ce dernier s'engage sur les décisions à prendre. C'est un travail de coordination dans le secteur associatif, universitaire et institutionnel qui nous permet de lutter, depuis et avec la France, pour les droits humains en Syrie.

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA REFORME DU CODE DE L'ENTRÉE ET DU SEJOUR DES ÉTRANGERS ET DU DROIT D'ASILE LE 1^{ER} MAI 2021

L'Ordonnance n°2020-1733 du 16 décembre 2020 portant partie législative du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), qui organise la refonte de la partie législative du CESEDA, est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2021. Cette nouvelle numérotation vise à une clarification du Code et une meilleure accessibilité des règles de droit aux usagers. Elle ajoutera également les textes internationaux et européens en rapport avec le droit des étrangers en annexe.

RÉAFFIRMATION DES CONDITIONS MATÉRIELLES D'ACCUEIL ADAPTÉES DANS LE DROIT D'ASILE EUROPÉEN ET FRANÇAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Dans une décision rendue le 12 mars, le Conseil d'État (CE) a estimé que les autorités françaises avaient porté une « atteinte grave et manifestement illégale au droit d'asile ». Le CE, qui est la plus haute juridiction administrative, a ainsi rappelé à l'État français son « obligation » de faire bénéficier les demandeurs d'asile de « conditions matérielles d'accueil adaptées ». Cette décision est considérée comme une « grande victoire pour Mayotte » selon la Cimade, alors qu'il n'existe que 105 places d'hébergement sur l'île conduisant à un fort taux de sans-abrisme, et rappelle l'importance de la directive européenne du 26 juin 2013 qui établit les normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres.

LIVRET « MON PARCOURS D'INTÉGRATION » : EXPÉRIMENTATION D'UN OUTIL INDIVIDUEL DE SUIVI DES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS

Dans les départements de la Manche, de l'Orne et du Calvados, une expérimentation d'un outil individuel de

suiti des étrangers primo-arrivants a été lancée le 25 février 2021. Celle-ci prendra la forme d'un livret de suivi nommé « Mon parcours d'intégration », élaboré par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), Pôle emploi et par l'Union nationale des missions locales (UNML), afin de faciliter l'engagement social et professionnel de l'étranger primo-arrivant. Ce livret lui permettra de trouver des informations pratiques pour son accompagnement et de garder une trace de ses différentes démarches afin de fluidifier son parcours d'intégration. Son utilisation n'est pas obligatoire mais est vivement recommandée.

PRIORITÉS 2021 DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS PRIMO- ARRIVANTS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE

Dans une circulaire datant du 17 février 2021, le ministère de l'intérieur a dévoilé ses priorités pour les deux années à venir quant à la politique du gouvernement autour de l'intégration des primo-arrivants et des BPI. Cet acte réglementaire réaffirme la priorité accordée à l'intégration par l'emploi, allouant des fonds supplémentaires à la formation civique et linguis-

tique pilotées, l'emploi des femmes, ainsi qu'à la valorisation de l'expérience et des qualifications dont disposent ces personnes. Ce document vise à inciter les collectivités locales et territoriales à renforcer son action publique, en particulier les préfetures, vers la mise en place d'un système d'accompagnement global personnalisé des BPI dans leurs parcours d'intégration au niveau local.

« PLAN VULNÉRABILITÉ » : POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES DEMANDEURS D'ASILE ET BÉNÉFICIAIRES D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE VULNÉRABLES

Un plan comprenant 10 actions pour renforcer le repérage et la prise en charge des demandeurs d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale vulnérables a été présenté par le ministère de l'Intérieur le 26 mars 2021. Ce plan est notamment à destination des personnes en situation de handicap, des victimes de traite ou encore des mineurs isolés étrangers (MIE). Si le repérage et la prise en charge de ces vulnérabilités constituent une obligation légale en vertu de la directive « accueil » du 26 juin 2013, ce plan ambitionne de renforcer les procédures visant à les traiter.

La lettre de l'asile et de l'intégration
Une publication de France terre d'asile
Siège social
24, rue Marc Seguin - 75 018 Paris
Tél. : 01 53 04 39 99
Fax : 01 53 04 02 40
e-mail : infos@france-terre-asile.org
www.france-terre-asile.org

Directrice générale :
Delphine Rouilleault
Rédacteur en chef :
Hugo Repetto
Comité de rédaction : Hélène Soupios-David, Adrien Hiroux, Hugo Repetto, Lucie Deffenain, Alexia Duvernoy, Clémence Tondut, Emma Cerceau, Emmanuel Rabourdin, Julie Versino, Fatiha Mlati, Mourad El Bouanani, Ophélie Grosjean, Thomas Menezes.

Cette lettre est réalisée dans le cadre des projets européens soutenus par le fonds asile, migration, intégration.

Mise en page :
Ophélie Rigault, www.oedition.com

ISSN : 1769-521-X



L'Europe se mobilise

